

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 6 mars 2019

N° 20/003

J-C.Z/S.A

Objet : Approbation du Compte administratif 2019

L'an deux mille vingt et le six du mois de mars, le Conseil d'Administration dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé à VOLX, sous la présidence de Monsieur Claude DOMEIZEL.

Présents : M. Gérard AVRIL, Mme Michèle BARRIÈRES, M. Yvon COTTON, M. Alain BODOU, Mme Brigitte BONNET, M. BRUNET, M. Claude DOMEIZEL, M. Jean-Pierre FERAUD, M. Michel GRAMBERT, Mme Geneviève PRIMITERRA.

Absents représentés : M. Patrick BOUVET donne pouvoir à Mme BARRIÈRES et Mme Michèle BEGNIS est représentée par M. Yvon COTTON son suppléant.

Absents excusés : M. Marc BONDIL, M. Olivier CICCOLI et son suppléant M. Serge PRATO, M. Jacques DEPIEDS et son suppléant M. Olivier DEPIEDS, M. Robert GUES et son suppléant M. André PASSINI, M. Lucas GUIBERT, Mme Liliane LÉCONTE et son suppléant M. Bruno POISSONNIER, M. Pierre POURCIN et son suppléant M. Daniel LECORNEC, Mme SURLE Magali.

Mme Violette RENAUX, Payeuse départementale.

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n° 85-1221 du 22/11/1985 modifiée et notamment ses articles relatifs à l'établissement des documents budgétaires des Centres de Gestion ;

Vu le décret n° 85-643 du 26/06/1985 modifié relatif aux Centres de Gestion ;

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de Madame Michèle BARRIÈRES vice-présidente ;

Le Président s'étant retiré ;

Par 10 voix pour :

✓ **Approuve** le Compte administratif 2019 du Centre de Gestion dont la balance est la suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES 2019	2 800 850,08 €	123 494,37 €
DEPENSES 2019	2 473 302,15 €	213 348,39 €
RESTES A REALISER		5 310,00 €
RESULTAT DE L' EXERCICE	327 547,93 €	- 95 164,02 €
EXCEDENT REPORTE N-1	260 780,68 €	401 332,17€
RESULTAT CUMULE AU 31/12/2019	588 328,61 €	306 168.15€

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil - 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré à Volx, les jour, mois et an que dessus.

A Volx, le 06/03/2020



Claude DOMEIZEL,
Président du Centre de Gestion
des Alpes-de-Haute-Provence,
Membre honoraire du Sénat.